

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000654

Séance du jeudi 20 novembre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD (jusqu'au rapport 8.3), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 8.3), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 5.1), Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 4.1), Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 2.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Mme Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN (représenté par Mme Josette LANGUEBIEN), Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilly les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET (représenté par M. Dominique CLERGET jusqu'au rapport 8.3), Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET

Etaient absents : **Besançon :** Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOU, Béatrice FALCINELLA, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT, Marie-Noëlle SCHOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champoux :** Thierry CHATOT **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pirey :** Jacques COINTET **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT, **Torpes :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD (à partir du rapport 2.1), T. BENNETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, Y.-M. DAHOU, A. GHEZALI, J.-P. GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.1), V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, M.-N. SCHOELLER, B. ASTRIC, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 8.3), B. BOURDAIS, M.-N. LATUILIERE, J.-M. MAY.

Mandataires : B. RONZI (à partir du rapport 2.1), M. BULTOT, C. VOIDEY, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN, J.-C. ROY (à partir du rapport 2.1), F. PRESSE, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.2), S. WANLIN, N. GUILLEMET, M. JEANNIN, C. GELIN, E. SASSARD, E. DUMONT, J.-P. TAILLARD, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 8.3), P. BELUCHE, A. AVIS, R. DEMESMAY.

Objet : Halte nautique du Moulin Saint Paul : avenant à la convention de gestion du 18 mars 2008

Halte nautique du Moulin Saint Paul : avenant à la convention de gestion du 18 mars 2008

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2008 Imputation : 011	Montant BP 2008 : 18 500 €
	Montant déjà versé : 14 500 €
	Montant de l'opération : 1 000 €
	Solde après cette opération : 3 000 €

Résumé :

La CAGB en tant qu'occupant et gestionnaire de la halte du Moulin Saint Paul, a poursuivi depuis 2004 la collaboration qui avait cours entre la ville de Besançon et l'Office de Tourisme (OT) en confiant à ce dernier la gestion de cette halte.

Pour l'année 2008, ce partenariat entériné par la délibération du 25 janvier 2008 a ainsi été renouvelé. Au travers de la convention de prestations en découlant, la CAGB a confié la gestion de la halte nautique à l'OT en lui versant à cet effet la somme de 14 500 €.

Des préconisations formulées par un cabinet spécialisé devant permettre d'améliorer la gestion de la halte (amplitude de présence des agents d'accueil élargie, logement de l'agent d'accueil principal sur place notamment) ont par la suite été mises en oeuvre par l'OT à la demande de la CAGB afin d'assurer une plus grande présence humaine sur le site, d'améliorer la surveillance des lieux, l'accueil des plaisanciers et le niveau des encaissements durant la saison d'ouverture de la halte (mai à septembre).

La délibération du 25 janvier 2008 précisait que le montant de la prestation 2008 pourrait être revu si nécessaire grâce à un avenant, en fonction des améliorations qui seraient apportées et du nouveau budget prévisionnel qui serait présenté en conséquence.

Ce budget révisé a été transmis à la CAGB par l'OT en juin 2008 et au regard de ces prévisions, il est proposé de compléter la participation 2008 à l'Office de Tourisme de 1 000 €.

La délibération du 25 janvier 2008 relative à la halte nautique détaillait les missions de l'Office de Tourisme en tant que gestionnaire de la halte et les pistes d'amélioration envisagées suite à des recommandations formulées par un cabinet spécialisé dans le cadre de l'étude sur la gestion des équipements fluviaux. Elle précisait également qu'un avenant pourrait être pris si nécessaire pour revoir le montant de la prestation 2008 en fonction des améliorations apportées.

Suite aux modifications suggérées par la CAGB (amplitude des horaires du gardien élargie, maison éclusière mise à disposition en tant que logement de fonction) pour améliorer la surveillance des lieux, l'accueil des plaisanciers et le niveau des encaissements, l'Office de Tourisme a mis en vigueur ses recommandations et fait parvenir en juin 2008 à la CAGB un budget prévisionnel détaillé révisé pour tenir compte de ces évolutions (voir ci-après).

Budget prévisionnel avec dépenses révisées :

RECETTES		DEPENSES	
Subvention CAGB	14 500 €	Personnel :	
		1 agent TP de mai à sept toutes charges	7 750,85 €
		1 extra 10 heures hebdo sur 5 mois	2 357,65 €
		s/total	10 108,50 €
		Frais de fonctionnement :	
		assurances	673,80 €
		adhésion brochure fluviale	150 €
		filière tourisme fluvial	300 €
		entretien (14 heures hs + produits)	500 €
		suivi administratif 61 heures	1 268,80 €
		frais administratif	347,63 €
		EDF	1 500 €
		Eau	361,40 €
		Téléphone	158,32 €
		s/total	5 259,95 €
Total général	14 500 €	Total général	15 368,45 €

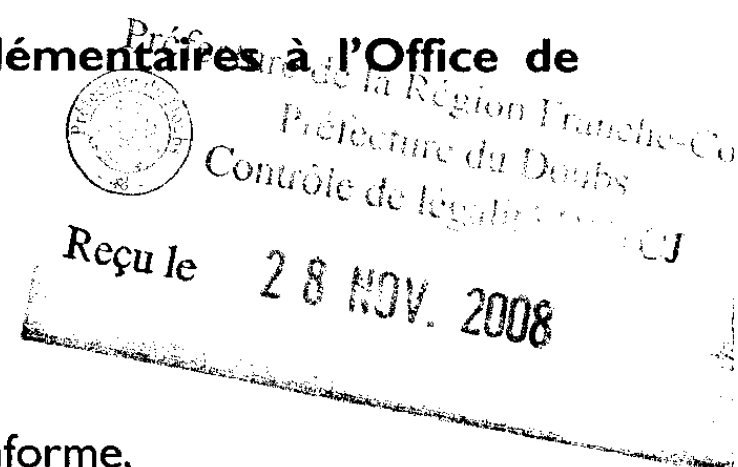
La somme de 14 500 € attribuée en janvier 2008 par la CAGB est insuffisante pour couvrir les dépenses réelles supportées par l'Office pour gérer la halte du Moulin Saint Paul.

Aussi il est proposé, de verser un complément de 1 000 € afin d'atteindre un montant de prestation globale de 15 500 €.

MM. GIRARD, MONNEUR et PREIONI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 1 000 € supplémentaires à l'Office de Tourisme pour la gestion de la halte du Moulin Saint Paul,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.



Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123
 Contre : 0
 Abstention : 0

**AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION
DE LA HALTE NAUTIQUE
DU MOULIN SAINT-PAUL A BESANÇON**

Entre les soussignés :

la **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**, ci-après dénommée CAGB, représentée par son président Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, habilité par délibération du conseil communautaire du, d'une part,

Et :

l'**Office de Tourisme et des Congrès de Besançon**, ci-après dénommé OT, représenté par son président Monsieur Jean-François GIRARD, d'autre part,

Préambule :

La CAGB en tant qu'occupant et gestionnaire de la halte du Moulin Saint Paul, a poursuivi depuis 2004 la collaboration qui avait cours entre la ville de Besançon et l'OT en confiant à ce dernier la gestion de cette halte.

Pour l'année 2008, ce partenariat entériné par la délibération du 25 janvier 2008 a ainsi été renouvelé. Au travers de la convention de prestations en découlant, la CAGB a confié la gestion de la halte nautique à l'OT et lui verse à cet effet la somme de 14 500 €.

Suite à une étude sur l'amélioration de la gestion de la halte confiée à un cabinet spécialisé, la CAGB a demandé à l'OT d'adapter sa prestation afin d'assurer une plus grande présence humaine sur le site, d'améliorer la surveillance des lieux, l'accueil des plaisanciers et le niveau des encaissements durant la saison d'ouverture de la halte (mai à septembre).

En concertation entre la CAGB et l'OT, les évolutions suivantes ont été apportées :

- amplitude des horaires des agents d'accueil élargie,
- maison éclésièrè mise à disposition de l'agent d'accueil principal en tant que logement de fonction

La délibération du 25 janvier 2008 précisait que le montant de la prestation 2008 pourrait être revu si nécessaire grâce à un avenant en fonction des améliorations qui seraient apportées et du nouveau budget prévisionnel qui serait présenté en conséquence par l'OT.

Ce budget prévisionnel révisé a été transmis à la CAGB par l'OT en juin 2008. La somme de 14 500 € attribuée en janvier 2008 par la CAGB étant insuffisante pour couvrir les dépenses réelles supportées par l'Office pour gérer la halte du Moulin Saint Paul, il est proposé, de verser un complément de 1 000 € afin d'atteindre un montant de prestation globale de 15 500 €.

AUSSI, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet

Conformément à la délibération du 25 janvier 2008 précisant que le montant de la prestation 2008 pourra être revu si nécessaire grâce à un avenant, l'article 9 de la convention de gestion de la halte nautique signée le 18 mars 2008 est complété comme suit :

« Des prestations complémentaires ayant été demandées à l'OT par la CAGB et suite à transmission par l'OT du budget prévisionnel révisé, une somme complémentaire de 1 000 € sera versée par la CAGB à l'OT pour sa prestation de gestion ».

Article 2 : Modalités de versement

Le paiement des 14 500 € initialement prévus à la convention du 18 mars 2008 ayant été effectué en avril 2008, le complément de 1 000 € sera versé à signature du présent avenant.

Fait à Besançon en trois exemplaires, le

Le Président de l'Office de Tourisme et
des Congrès de Besançon

Jean-François GIRARD

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET